

Votants : 88
Convocation du Conseil de Communauté :
le 25 mai 2012
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 5 juin 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 3 725 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES DES PORTES DU MARAIS A LA SOCIETE REDIM (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 17 OCTOBRE 2011)

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Christian BREMAUD à Gilbert GOLAZ, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Christophe POIRIER, Franck MICHEL à Julie BIRET, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Michel PAILLEY à Alain BAUDIN, Monique SAGOT à Georges BERDOLET, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

Titulaires absents suppléés :

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

Titulaires absents :

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGUE, Elisabeth BEAUVAIS, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL, Josiane METAYER, Jean-Claude SUREAU

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Dominique VALLEE, Christian BREMAUD, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 3 725 M² SUR LE PARC D'ACTIVITES DES PORTES DU MARAIS A LA SOCIETE REDIM (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 17 OCTOBRE 2011)

Monsieur **Michel SIMON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil de Communauté a décidé de céder à la Société REDIM (Groupe GSE), une partie de la parcelle cadastrée EL 80 (d'une surface de 3 725 m² environ – correspondant aux lots n°10 & n° 11 du lotissement "La Garenne"), située sur le Parc d'Activités des Portes du Marais à Niort, au prix de 50 € H.T. le m².

Les conditions de cette vente ont été fixées à une durée maximum de 6 mois à compter de la date de la délibération, la signature de l'acte de vente devant impérativement intervenir avant le 17 avril 2012.

La société REDIM a rencontré des difficultés pour signer dans les délais impartis, mais le projet est à présent suffisamment avancé (chantier prêt à démarrer), pour permettre une formalisation de la vente très prochainement. La Communauté d'Agglomération de Niort a donc été sollicitée pour une prolongation du délai de signature de l'acte et une confirmation des conditions de vente initiales.

Il est donc proposé de confirmer la vente à la Société REDIM (Groupe GSE) d'une partie de la parcelle EL 80 aux conditions prévues initialement (cf. tableau ci-dessous) et de prolonger le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 30 septembre 2012.

Parcelle	Surface	Prix HT/m ²	Prix net HT	TVA sur la marge	Prix de vente total taxes comprises
Partie EL 80 (lots 10 & 11)	3 725 m ²	50,00 €	186 250,00 €	31 124,16 €	217 374,16 €

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Confirmer la vente à la Société REDIM (Groupe GSE), représentée par son Directeur Général Monsieur GUILLOT Emmanuel, ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération, d'une partie de la parcelle EL 80 (d'une surface de 3 725 m² environ), située sur le Parc d'Activités des Portes du Marais à Niort, au prix de 50,00 € HT/m², afin d'y réaliser un bâtiment destiné à accueillir l'agence locale Niort sud et la direction territoriale de Pôle Emploi,
- Confirmer que le prix à payer par l'acquéreur est de 217 374,16 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE SUR LA MARGE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 186 250,00 € et une taxe sur la valeur ajoutée sur la marge de 31 124,16 €),
- Prolonger le délai de signature de l'acte de vente jusqu'au 30 septembre 2012,
- Préciser que le montant de la TVA, estimé à 31 124,16 €, sera payé par l'acquéreur et reversé par la Communauté d'Agglomération de Niort au Trésor Public,
- Préciser que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser la 1^{ère} Vice-Présidente Suppléante ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 88
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Michel SIMON

Vice-Président Délégué